



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROCUREUR

La Haye, 9 décembre 2015

Allocution de Serge Brammertz,
Procureur, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,
devant le Conseil de sécurité des Nations Unies

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de vous faire part à nouveau des progrès accomplis par le Bureau du Procureur dans l'achèvement de son mandat.

Au cours de la période considérée, nous avons continué de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour achever nos travaux dans le cadre des affaires portées en première instance et en appel devant le Tribunal.

Les quatre derniers procès en première instance et trois dernières affaires en appel sont encore en cours. Mon bureau attend le prononcé du jugement dans deux affaires en première instance : Karadžić et Šešelj. Dans l'affaire Mladić, nous nous efforçons de répondre aux éléments de preuve présentés par la Défense dans le temps minimum qui nous est nécessaire pour remplir nos obligations. Dans l'affaire Hadžić, mon bureau a continué d'étudier toutes les solutions raisonnables permettant d'achever le procès.

S'agissant des procès en appel, mon bureau a, au cours de la période considérée, présenté ses arguments oraux dans l'affaire Stanišić et Simatović et nous prenons bonne note de ce que l'arrêt dans cette affaire sera prononcé la semaine prochaine. Il est également prévu la semaine prochaine que nous présentions nos arguments oraux dans l'affaire Stanišić et Župljanin. Enfin, dans l'affaire Prlić et consorts, les mémoires d'appel ont été déposés et nous attendons de connaître la date de présentation des arguments oraux.

Les départs du personnel demeurent un défi constant. Au cours de la période considérée, nombre de nos fonctionnaires de la Division des appels ont été recrutés par le Bureau du Procureur du MTPI. L'équipe chargée de l'affaire Mladić a elle aussi continué de faire face au départ d'un grand nombre de collaborateurs.

Mon bureau fait néanmoins face à ce défi comme à d'autres. En dépit des retards intervenus dans le calendrier des procès, nous avons poursuivi la réduction de nos effectifs et supprimé 50 % de nos postes depuis le mois de janvier 2014. En améliorant l'efficacité de nos opérations et en gérant nos effectifs avec souplesse, nous avons veillé à ce que les départs du personnel ne retardent pas l'achèvement de nos travaux. Au cours de la phase finale de notre mandat, nous nous tournerons de plus en plus vers notre homologue du Bureau du Procureur du MTPI afin d'obtenir son soutien au moyen d'un partage des fonctions (double-hatting) et d'autres mesures permettant de réduire les coûts, tout comme nous avons soutenu le MTPI à ses débuts.

Monsieur le Président, Excellences,

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Twitter](#) et [Youtube](#) et [Facebook](#)

Bureau du Procureur

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-8958

Les pays de l'ex-Yougoslavie continuent de coopérer avec mon bureau et de répondre, en tant que de besoin, à nos demandes d'assistance. La coopération des États demeure essentielle à l'achèvement de nos travaux dans les délais, même à ce stade tardif du mandat du Tribunal. Ainsi, dans le cadre de l'affaire pour outrage rendue publique la semaine dernière, je ne doute pas que la Serbie continuera de coopérer pleinement avec le Tribunal, tout comme elle l'a fait ces derniers temps, et qu'elle exécutera comme il se doit les mandats d'arrêt délivrés par celui-ci.

S'agissant des affaires de catégorie 2 que mon bureau a transférées aux procureurs nationaux, mes précédents rapports faisaient état de graves préoccupations concernant les retards accumulés par le parquet de Bosnie-Herzégovine dans la gestion de ces affaires. Lors de ma mission à Sarajevo en mai de cette année, le Procureur général s'est engagé à prendre d'ici à la fin de l'année des décisions en matière de poursuites dans toutes les affaires de catégorie 2 encore pendantes.

Je suis heureux de vous annoncer que cette promesse a, dans une large mesure, été honorée. S'il se pourrait que quelques affaires ne soient pas finalisées avant le début de l'année prochaine, il est clair que, ces six derniers mois, le parquet a redoublé d'efforts et réaffecté d'importantes ressources à ces affaires.

Dans l'ensemble de la région, les poursuites dans les affaires de crimes de guerre menées au plan national continuent de progresser, bien que les résultats soient inégaux et précaires.

En Bosnie-Herzégovine, le parquet a signalé qu'un nombre considérable d'actes d'accusation avaient été dressés ces dernières années. Mon bureau salue ces résultats, mais fait aussi observer que les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie nationale sur les crimes de guerre sont loin d'être atteints. Mon bureau encourage le parquet de Bosnie-Herzégovine à améliorer ces résultats et à concentrer désormais ses efforts en matière de poursuites sur les affaires les plus complexes et hautement prioritaires, conformément à la stratégie nationale sur les crimes de guerre. De plus, la coopération entre les parquets à l'échelon de l'État, de l'entité, du district et du canton demeure problématique, et, de l'avis général, les résultats obtenus par les institutions judiciaires ne répondent pas encore aux attentes du public.

En Serbie, des résultats importants continuent d'être atteints, notamment en ce qui concerne la coopération régionale et l'exhumation de fosses communes. Comme je l'ai souligné dans mon rapport, le processus d'établissement des responsabilités en Serbie est à la croisée des chemins. Pour que de nouveaux progrès soient réalisés, un engagement politique ferme est nécessaire. À ce propos, le fait que la semaine dernière, des ministres de premier plan ont accueilli chaleureusement et escorté un condamné pour crimes de guerre, le général Vladimir Lazarević, à son retour en Serbie après sa libération lance un très mauvais signal.

En Croatie, d'importants progrès ont été accomplis en matière de coopération régionale avec le transfert d'affaires de catégorie 2 des autorités de Bosnie Herzégovine aux autorités croates. En outre, les autorités croates ont, la semaine dernière, commencé à procéder à l'exhumation d'une fosse commune dans laquelle se trouveraient les restes humains de Serbes de Croatie tués au cours de l'opération Tempête. Les instances judiciaires croates ont désormais une excellente occasion de montrer clairement que le processus d'établissement des responsabilités continue en toute indépendance et impartialité.

Tout en reconnaissant les progrès qui ont été réalisés, il est clair que, dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie, l'on peut et doit parvenir à mieux établir les responsabilités. Des victimes de tous les groupes concernés se disent mécontentes du fait

que les enquêtes au sujet de nombreux événements tristement célèbres restent irrésolues après tant d'années. Si les auteurs directs des crimes sont jugés, les responsables de haut rang et de rang intermédiaire qui ont planifié, ordonné et facilité ces crimes restent impunis. La coopération régionale continue de faire face à de nombreux obstacles et a régressé à certains égards.

Ces obstacles peuvent être aplatis grâce à une volonté politique et à une assistance technique appropriée. Dans les limites des ressources disponibles, mon bureau continuera à apporter son soutien aux autorités judiciaires nationales pour mieux établir les responsabilités des auteurs des crimes, comme il l'a fait depuis l'adoption de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal.

Monsieur le Président, Excellences,

Les personnes portées disparues de toutes les parties au conflit doivent être retrouvées et identifiées. Si des progrès considérables ont été réalisés grâce au travail d'organisations comme la Commission internationale pour les personnes disparues, trop de familles ignorent encore ce qu'il est advenu de leurs proches.

Au cours de ma mission à Sarajevo, j'ai rencontré les autorités nationales chargées de rechercher les personnes disparues et leurs partenaires internationaux. Tous s'accordent à dire que, pour que de nouveaux progrès significatifs soient réalisés, les personnes qui connaissent l'emplacement des fosses communes ou d'autres lieux d'ensevelissement des corps doivent être encouragées à se manifester. Pourtant, dans de nombreuses parties de la société, les criminels de guerre sont encore considérés comme des héros et les personnes qui donnent des informations sur les personnes disparues risquent d'être qualifiées de traîtres et de souffrir d'éventuelles représailles.

Mon bureau exhorte tous les États de la région à lancer d'importantes campagnes de sensibilisation du public afin d'encourager les témoins, y compris les auteurs de crimes et leur entourage, à fournir des informations permettant de retrouver les personnes disparues. La sécurité de ces témoins doit être protégée. Des mesures décisives doivent être prises dans les meilleurs délais pour résoudre cette difficulté.

Monsieur le Président, Excellences,

Alors qu'approche la fin de son mandat, mon bureau dispose d'un temps limité pour partager les leçons essentielles qu'il a tirées de son expérience et les transmettre à d'autres pour l'avenir. Selon nous, il est impératif de partager notre savoir-faire pour que les investissements réalisés dans notre travail portent au maximum leurs fruits et que les poursuites soient renforcées à l'avenir par d'autres tribunaux.

Mon bureau a apporté sa première contribution en achevant une étude détaillée de ses travaux sur les poursuites dans les affaires relatives à des violences sexuelles perpétrées lors de conflits, étude dont les résultats seront publiés l'année prochaine, au mois d'avril. Nous nous sommes penchés sur les défis auxquels nous avons été confrontés, les stratégies que nous avons adoptées, les résultats que nous avons obtenus et les domaines que nous aurions pu améliorer. Cette publication a été conçue comme un manuel pratique destiné aux autres procureurs confrontés à des défis similaires.

Cette étude a également révélé qu'il est nécessaire de mener dans le cadre de notre héritage d'autres opérations similaires sur un certain nombre d'autres thèmes-clés. Dans les limites des ressources disponibles, nous veillerons à ne pas perdre la possibilité de partager notre expérience cruciale avant la fin de notre mandat.

Monsieur le Président, Excellences,

Pour conclure, l'objectif premier de mon bureau est d'achever ses dernières affaires, conformément à la stratégie d'achèvement. Nous allons poursuivre la réduction des effectifs et continuer à réduire sensiblement les dépenses.

Nous allons continuer à appuyer et à renforcer les capacités des institutions qui travaillent à l'échelon national dans les domaines de la justice pénale et sont chargées de poursuivre les personnes présumées responsables des crimes de guerre dans les pays de l'ouest des Balkans. Je suis absolument convaincu que, grâce à l'intervention du Conseil de sécurité, l'ex-Yougoslavie est aujourd'hui l'un des meilleurs exemples de complémentarité en matière de justice pénale internationale.

La stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal n'est pourtant pas une simple question de réduction progressive des activités et de transfert de responsabilités aux tribunaux nationaux. Les dernières affaires que nous menons au Tribunal font partie des plus importantes.

Dans quelques mois sera rendu le jugement de Radovan Karadžić, ancien Président de la Republika Srpska. L'importance de ce moment n'est pas négligeable.

Conformément au mandat confié par le Conseil de sécurité, mon bureau a engagé de nombreuses poursuites contre des dirigeants militaires et civils de toutes les parties au conflit. Mais les procès Karadžić et Mladić incarnent peut-être le mieux la raison d'être de ce Tribunal ainsi que les nombreux défis que nous avons dû relever pour mener à bien notre mandat.

Pour cette raison, le fait que ces procès ont été menés à bien apportera la preuve incontestable de l'engagement du Conseil de sécurité, de l'ONU et de ses États Membres en faveur de la paix, la sécurité et la justice internationales.

Je vous remercie de votre attention.